

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
190^e année
19 juin 2014
n° 22 / 7603^e
pages 1265 à 1320

CHRONIQUE / Constitution et droit économique

La liberté d'entreprendre au bûcher ?

> *Louis d'Avout*

1287

ÉDITO

1265 Les petits princes, *Félix Rome*

ACTUALITÉS

- 1269 Liquidation judiciaire : répartition de l'actif selon le rang des créanciers
- 1274 Bail d'habitation (logement décent) : nécessité d'une installation de chauffage
- 1278 Droits des personnes handicapées (Italie) : organisation du concours d'entrée dans la magistrature
- 1281 Soins en fin de vie : présentation de la loi québécoise du 5 juin 2014

POINT DE VUE

1285 Le traitement du surendettement, un régime arrivé à maturité, *Gérard Biardeaud*

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1293 **Chronique** : La double vocation, consumériste et régulatrice, de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, en droit des transports, *Dominique Gency-Tandonnet*
- 1297 **Panorama** : Droit de la consommation, *Hélène Aubry, Elise Poillot et Natacha Sauphanor-Brouillaud*
- 1307 **Notes** : Une première étape vers une vraie déchéance du droit aux intérêts en droit du crédit à la consommation, *note sous CJUE 27 mars 2014, Ghislain Poissonnier*
- 1312 Faciliter la réparation du préjudice d'anxiété des salariés exposés à l'amiante : une jurisprudence attendue, quoique critiquée, *note sous Soc. 2 avr. 2014 [2 arrêts] et 19 mars 2014, Christophe Willmann*
- 1317 L'obscur article 121-3 du code pénal, *note sous Crim. 21 janv. 2014, Philippe Conte*

ENTRETIEN

1320 Bruno Cheuvreux - Dispositif « BRILO » :
un nouveau mode d'acquisition de la propriété

DAJLOZ

321422



9 17 82993 214220

Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

Bénédictte FAUVARQUE-COSSON

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 455 € HT (464,56 € TTC)

Etranger: 521 € HT

Prix au numéro: 21,44 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Juin 2014

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR69572 195550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITO par Félix Rome

1265 Les petits princes



ACTUALITÉS

1268

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Entente (droit européen): sanction de « l'effet de prix de protection » (« umbrella pricing »), CJUE 5 juin 2014

Consommation

Clause abusive ou illicite: champ d'application de l'action en suppression, Civ. 1^{re}, 4 juin 2014

Entreprise en difficulté

Liquidation judiciaire: répartition de l'actif selon le rang des créanciers, Com. 11 juin 2014

Liquidation judiciaire: paiement prioritaire des créanciers privilégiés et subrogation de l'AGS, Com. 11 juin 2014

Conversion d'un redressement judiciaire en liquidation: constitutionnalité de la saisine d'office, Cons. const., 6 juin 2014

Propriété intellectuelle

Droit d'auteur (copies sur écran et en cache): licéité sans autorisation, CJUE 5 juin 2014

1272

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Assurance collective retraite: obligation de fournir une information adaptée, Civ. 1^{re}, 4 juin 2014

Responsabilité du fait des produits défectueux: importateur parallèle assimilé au producteur, Civ. 1^{re}, 4 juin 2014

1273

DROIT IMMOBILIER

Bail

Bail rural (droit de préemption): appréciation de l'exploitation effective par le preneur, Civ. 3^e, 4 juin 2014

Bail d'habitation (logement décent): nécessité d'une installation de chauffage, Civ. 3^e, 4 juin 2014

Bail d'habitation (logement décent): trouble de jouissance et absence de mise en demeure préalable, Civ. 3^e, 4 juin 2014

Copropriété

Travaux d'amélioration: projet complété soumis à la cour d'appel, Civ. 3^e, 4 juin 2014

1275

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Constitution de partie civile (recevabilité): non-renvoi de deux QPC, Crim. 3 juin 2014

Prévention de la récidive et individualisation des peines: adoption du texte par l'Assemblée nationale

Cour d'assises (fuite de l'accusé): inconstitutionnalité de la caducité de l'appel, Cons. const., 13 juin 2014

1278

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Droits des personnes handicapées (Italie): organisation du concours d'entrée dans la magistrature, Tribunal administratif régional de la Région Lazio, 6 juin 2014

Région d'Ile-de-France: inconstitutionnalité du fonds de solidarité des communes, Cons. const., 6 juin 2014

Environnement

Installations classées (eau et milieu aquatique): expérimentation d'une autorisation unique

Fiscalité

Taxation d'office: inconstitutionnalité du régime d'imputation des intérêts, Cons. const., 6 juin 2014

Santé publique

Pharmacie (réseau d'officines): interdiction de la publicité et liberté d'expression, Civ. 1^{re}, 4 juin 2014

Soins en fin de vie: présentation de la loi québécoise du 5 juin 2014

1282

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Amnistie (sanctions disciplinaires): portée au regard des droits à la défense de l'employeur, Soc. 4 juin 2014

Elections professionnelles (vote électronique): fixation par le tribunal des modalités de mise en œuvre, Soc. 4 juin 2014

CDD d'étudiants: constitutionnalité du défaut d'indemnité de précarité, Cons. const., 13 juin 2014

CDD d'usage: constitutionnalité des particularismes du régime, Cons. const., 13 juin 2014

1283

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Compétence européenne (pertes des avoirs dans une SICAV luxembourgeoise): localisation de l'événement causal, Com. 3 juin 2014

Profession juridique et judiciaire

Notaire (cession de parts sociales d'une SELARL): séquestre du prix auprès de la chambre des notaires, Civ. 1^{re}, 4 juin 2014

Notaire (secret professionnel): preuve par lettres adressées à un acquéreur à réméré, Civ. 1^{re}, 4 juin 2014

Voie d'exécution

Juge de l'exécution (compétence): clause pénale contenue dans l'acte fondant les poursuites, Civ. 2^e, 5 juin 2014

POINT DE VUE

1285

Le traitement du surendettement, un régime arrivé à maturité par Gérard Biardeaux



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

1287

La liberté d'entreprendre au bûcher? Retour sur une critique récente de la jurisprudence du Conseil constitutionnel par Louis d'Avout

1293

La double vocation, consumériste et régulatrice, de la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, en droit des transports par Dominique Gency-Tandonnet

PANORAMA

1297

Droit de la consommation mars 2013 - mars 2014 par Hélène Aubry, Elise Poillot et Natacha Sauphanor-Brouillaud

NOTES

1307

Une première étape vers une vraie déchéance du droit aux intérêts en droit du crédit à la consommation, note sous CJUE 27 mars 2014 par Ghislain Poissonnier

1312

Faciliter la réparation du préjudice d'anxiété des salariés exposés à l'amiante: une jurisprudence attendue, quoique critiquée, note sous Soc. 2 avr. 2014 [2 arrêts] et 19 mars 2014 par Christophe Willmann

1317

L'obscur article 121-3 du code pénal, note sous Crim. 21 janv. 2014 par Philippe Conte

1

2

3

ENTRETIEN

1320

Bruno Chevreaux - Dispositif « BRILO »: un nouveau mode d'acquisition de la propriété

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).